

SYNDICAT MIXTE D'IRRIGATION ET DE MISE EN VALEUR DU FOREZ-----
siège : Sous-Préfecture de MONTBRISON
-----**Boîte Postale 181 - 42604 MONTBRISON Cedex**
Téléphone : 04 77 96 10 39 - Email : contact@smif42.fr**DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL****Séance ordinaire du 2 JUIN 2025****OBJET DE LA DELIBERATION : APPROBATION DE LA CONVENTION AVEC LE SDIS42 POUR L'UTILISATION DU CANAL DU FOREZ ET DE LA RETENUE D'EAU DE VILLEROI A CHAMPDIEU (en Annexe)**

Le Président certifie,

1°) Que la convocation de tous les membres du Bureau Syndical en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi.

2°) Que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Bureau, a été adoptée à l'**unanimité** des votants.

3°) Que le nombre de membres du Bureau Syndical en exercice au jour de la séance était de 11 sur lesquels il y avait 9 membres présents et 0 membre représenté par pouvoir accordé, soit au total 9 membres votants, à savoir :

Présents :

1-	M. BONNEFOY Jean-Yves	7-	M. REBOUX Georges
2-	Mme BROSSE Chantal	8-	M. SANIAL Jean
3-	M. CHAZAL Jacques	9-	M. VERNET Gérard
4-	M. COUCHAUD Patrice	10-	
5-	M. FRECON Laurent	11-	
6-	M. OGIER Yvan		

Absents avec excuses : M. CHARRETIER Nicolas – M. REVEILLE Yves -**Absents représentés :****Secrétaire élu pour la durée de la session : M. Georges REBOUX**

M. le Président informe les membres du Bureau que le SDIS42 (Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Loire) souhaite utiliser les eaux du Canal du Forez sur la totalité des 44 Kms de sa branche principale et la retenue de stockage d'eau de Villeroi à Champdieu afin de procéder à des aspirations d'eau pour le remplissage des tonnes à eau des engins d'incendie et pour l'alimentation en eau d'extinction de leurs pompes. La mise à disposition est consentie pour une durée de 5 ans. La conclusion d'une convention d'utilisation du Canal du Forez et de la retenue d'eau de Villeroi à Champdieu est proposée.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200314-20250602-B01-20250602-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/06/2025
Publication : 02/06/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

Monsieur le Président fait lecture de la convention d'utilisation du Canal du Forez et de la retenue d'eau de Villeroi à Champdieu devant intervenir entre le SMIF et le SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA LOIRE (SDIS42).

Où cet exposé et après avoir délibéré, le Bureau du SMIF :

- Approuve la convention d'utilisation du Canal du Forez et de la retenue d'eau de Villeroi à Champdieu devant intervenir entre le SMIF et le SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA LOIRE (SDIS 42) telle que présentée,
- Autorise son Président pour la signer ainsi que tous les actes d'exécution ultérieurs.

COPIE CERTIFIEE CONFORME
A MONTBRISON, le 2 juin 2025

Le Président,
Jean-Yves BONNEFOY

Le Secrétaire,
Georges REBOUX



P.J. : - convention SMIF/SDIS42